

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM MARSEILLE CASTELLANE, 4 BOULEVARD BAILLE 13006 MARSEILLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M CAMILLE CURELLI , représentant de la société 2C RAMONAGE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 264 RUE ANTOINE SIMONI 83330 LE BEAUSSET, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M CURELLI CAMILLE	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

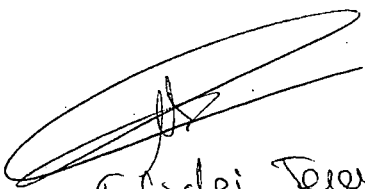
- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 16 septembre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14


Frédéric Jérémy
Chargé d'Affaires Représentatif

Crédit Mutuel
Marseille Castellane

4 BD BAILLE - 13006 MARSEILLE
Tél. 04 96 20 62 33 - Fax 04 96 20 61 59
SIRET 314 493 164 00011
Email : 08980@creditmutuel.fr

